

## CONDITIONS DE VENTE

### Annexe - Marshalls liste des prix 2021, Wallonie

#### 1. Conditions de vente spéciales

- Ces prix sont applicables à partir du **01 janvier 2021** et remplacent tous les accords antérieurs.
- Tous les prix mentionnés sont des prix nets hors TVA.
- Les prix d'achat seront toujours ceux indiqués sur la confirmation de commande définitive.

#### Heures d'ouverture :

- Service commercial interne: 8h' à 17h' (sans interruption)
- Réception enlèvement: 6h' à 17h' (sans interruption)

#### Commandes

- Toutes les commandes doivent être envoyées par écrit à notre service commercial, avec la mention de la date d'enlèvement, enlèvement possible au plus tôt 2 jours ouvrables dès accusé de réception de votre commande.  
e-mail: [salesbe@marshalls.be](mailto:salesbe@marshalls.be)
- Toute commande fera l'objet d'une confirmation de prix.
- Pour une palette incomplète, un forfait de €15 vous sera porté en compte.
- En cas d'annulation de la commande un forfait de €50 sera facturé.
- Une modification de commande est considérée comme une nouvelle commande.
- En cas de modification de commande les frais de dépalettisation de la première commande seront pris en compte.
- Sans réaction de votre part avant la date d'enlèvement ou de livraison, votre commande sera enregistrée comme correcte et définitive.

#### Enlèvements

- Pour toute commande enlevée plus tôt que la date de la commande + 2, ou pour toute marchandise enlevée sans commande préalable :
  - Aucun frais ne pourra être facturé à Marshalls concernant une erreur de chargement
  - Aucune heure d'attente ne pourra être facturée à Marshalls
- Notre numéro de commande doit être mentionné pour chaque enlèvement.

## CONDITIONS DE VENTE

### Livraisons

- Les prix livrés s'entendent pour 28 T de marchandises avec camion plat sans déchargement.
- Les prix livrés s'entendent pour 24 T de marchandises avec grue moyennant un forfait de €50.
- Pour les livraisons dépassant un camion complet, le solde sera livré sans frais supplémentaires, excepté des frais de grue si nécessaire.
- Le deuxième lieu de déchargement (dans un périmètre de 30 km) sera facturé: €50.
- Les commandes par camions complets qui nous parviennent avant 10h00 seront livrées jour de commande + 2 jours.
- Si la durée de déchargement dépasse 1 heure, un forfait de €50 vous sera porté en compte, ceci pour toute heure entamée.
- Conditions générales pour les livraisons et chargements incomplets: voir le tableau ci-dessous.

### Tableau des camions incomplets

#### Conditions pour les charges incomplètes

- Pour toutes charges < €1 500 un supplément de €50 est prévu.
- Pour toutes charges > €1 500 : pas de supplément.
- Toute livraison avec camion grue sera facturée à €50.

#### Planning des camions incomplets

- Région 1: Brabant Flamand, Brabant Wallon, Hainaut, Namur, Luxembourg
- Région 2: Anvers, Limbourg, Liège
- Région 3: Flandre Orientale et Flandre Occidentale

	<b>commander avant:</b>		<b>livré:</b>
Région 1	jeudi	10u	lundi
Région 1	mardi	10u	jeudi
Région 2	vendredi	10u	mardi
Région 2	mardi	10u	jeudi
Région 3	lundi	10u	mercredi
Région 3	mercredi	10u	vendredi

## CONDITIONS DE VENTE

### Palettes

- Tous nos produits sont livrés sur palettes et emballages non cautionnés.

### Retour

- Les frais de transports et suppléments pour emballages incomplets ne seront pas remboursés.
- Un retour ne sera accepté qu'endéans la semaine de la livraison ou d'enlèvement.
- Les marchandises ne sont reprises qu'après accord écrit du service commercial interne.
- Les marchandises ne sont reprises que dans leur emballage et conditionnement d'origine.
- Les retours sont repris à 80% de leur valeur initiale (sur base des prix départs Rumst).
- Pour les retours effectués par nos soins, le prix du transport sera calculé en fonction de la demande.

### Plaintes

- Lors de la préparation et/ou du chargement, il est possible qu'un coin ou une arrête soient ébréchés, ou qu'une dalle casse. La règle des 5% implique que 5% de casse est acceptable, et ne pourra nullement faire l'objet d'un litige.
- Les plaintes en rapport avec des défauts visibles et qui nous auront été communiquées par écrit, seront acceptées endéans les 8 jours calendrier suivant le jour de livraison. Les défauts non apparents devront nous être communiqués par écrit endéans l'an suivant le jour de livraison.

### Échantillons

- Des échantillons peuvent être demandés via votre commercial de référence.
- Pour la livraison d'échantillons veuillez consulter "Livraisons" et "Tableau des camions incomplets".

## 2. Conditions de Vente Générales

### A. Nos rapports juridiques avec vous

Sauf stipulation contraire et écrite, nos rapports contractuels seront régis par les conditions générales ci-dessous. Vous renoncez sans réserve à vos propres conditions. Par conséquent les conditions figurant éventuellement sur des documents émanant de vous ne pourront pas être invoquées contre nous.

### B. Vos commandes

Vos commandes ne nous engagent qu'après notre confirmation écrite ou notre exécution endéans les 15 jours. Toute commande acceptée par nos agents ou représentants n'est valable qu'après agrément écrit et explicite par l'organe compétent ou la personne désignée à cet effet de notre société.

### C. Nos offres

Toutes nos offres de prix ne constituent aucun engagement de notre part. Nos offres ne nous engagent qu'après réception de votre confirmation écrite. Entre-temps nos prix et conditions peuvent être changés à tout moment et nos offres peuvent être retirées à tous temps sans indication de raisons et sans que cela soit notifié explicitement.

### D. Nos livraisons

- 1) Sauf stipulation contraire et écrite, toutes nos marchandises sont livrées en vos établissements et sont supposées d'y être réceptionnées.
- 2) Si la vente se fait par «livraison sur chantier», soit par nos propres moyens de transport soit par des transporteurs désignés, la livraison ne se fera que dans la mesure où, à notre avis, le chantier est accessible normalement par les moyens de transport. Vous êtes tenu à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les moyens de transport puissent atteindre facilement l'endroit de déchargement et qu'ils puissent quitter le chantier aussitôt après le déchargement. Tous frais, délais et conséquences dommageables découlant de l'inexécution de ces règles sont à vos charges.
- 3) Les délais de livraison que nous proposons ne constituent qu'une indication et ne nous engagent en aucun cas. Ils ne commencent que le jour suivant l'acceptation de l'offre ou de la commande. Ils seront toujours prolongés en cas d'envoi tardif de documents et de renseignements nécessaires pour une bonne exécution, même si ce retard n'est pas dû à vous. Une prolongation des délais de livraison, quelle qu'en soit la cause, ne vous donne jamais droit à une indemnité quelconque, ni à la résiliation ou l'annulation du contrat.

### E. Transport

Les marchandises voyagent toujours à vos risques, même si les prix sont exprimés «franco domicile» ou si les frais de transport sont pris en charge par nous.

## CONDITIONS DE VENTE

### F. Acceptation

L'acceptation des marchandises se fait ou est supposée se faire au siège social de notre société même si les prix sont exprimés «franco 25 ton». Le client a toujours le droit de les faire contrôler au moment de l'expédition. S'il ne se sert pas de cette possibilité, son ordre d'expédition sera considéré comme une acceptation tacite.

### G. Contrôle et garantie

Concernant les vices apparents :

- 1) L'acquéreur est tenu de réceptionner les marchandises et de les inspecter immédiatement. Les réclamations doivent être transmises au vendeur par courrier recommandé, dans les 8 jours suivant la livraison des marchandises. Elles ne seront pas acceptées si vous avez traité, utilisé ou transformé la marchandise.

Concernant les vices cachés :

- 2) Nos produits sont garantis contre les vices cachés pendant un an à compter de la livraison, aux conditions mentionnées ci-après.
- 3) Par vices cachés, il faut entendre les vices qui rendent le produit largement impropre à son usage normal ou à l'usage auquel il a été expressément destiné dans les conditions particulières.
- 4) Notre garantie ne peut pas être invoquée :
  - en cas d'usage impropre du produit ;
  - si le dommage est causé par un cas de force majeure ;
  - si un dommage intentionnel est occasionné au produit par l'acquéreur (cocontractant) ou ses préposés.
- 5) Le cocontractant doit se prévaloir de la garantie contre les vices cachés par courrier recommandé dans les 7 jours ouvrables suivant la découverte du vice par le cocontractant ou à partir du moment où il aurait pu raisonnablement le découvrir, et ce à peine de déchéance.
- 6) L'indemnité éventuelle ne peut pas dépasser le prix des marchandises. Marshalls a le choix de soit remplacer les marchandises, soit de verser une indemnité qui ne peut pas être supérieure au prix des marchandises à remplacer.
- 7) Nous ne pouvons jamais être tenus responsables des frais d'installation et de transport ni d'éventuelles autres demandes d'indemnisation à quelque titre que ce soit, introduites par vous ou votre maître d'ouvrage, qui pourraient découler des défauts de nos produits.

### H. Vos paiements

- 1) Les factures sont payables au comptant à notre siège social, les taxes étant toujours à la charge du client.
- 2) Toute facture impayée dans les huit jours ou, le cas échéant, au plus tard dès échéance, entraîne de plein droit et sans mise en demeure de notre part un intérêt de 12 % par an sur les montants dus.
- 3) En outre vous payerez, à titre de dommage-intérêts forfaitaires et sans mise en demeure préalable, une indemnité de 10 % sur les montants de factures non réglées, avec un minimum de € 50.



## CONDITIONS DE VENTE

- 4) Finalement, nous nous réservons le droit d'exiger une indemnité supplémentaire dans le cas où les intérêts et les dommages-intérêts forfaitaires susmentionnés ne couvriraient pas entièrement nos dommages.
- 5) L'émission de titres négociables n'entraîne pas la novation de vos obligations de paiements susmentionnées.
- 6) En cas de défaut de paiement d'une facture venue à échéance ou de défaillance du délai de paiement accordé, tous les montants alors dus en vertu d'autres livraisons seront exigibles immédiatement.
- 7) Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement complet du prix. Tous les risques sont à charge de l'acquéreur. Les acomptes payés restent obtenus pour le vendeur pour compenser d'éventuelles pertes en cas de revente des marchandises. Nonobstant la clause de réserve de propriété, les risques relatifs aux marchandises sont transférés à l'acheteur au moment de la livraison.
- 8) Les présentoirs d'échantillons livrés restent la propriété de MARSHALLS S.A. Nous maintenons le droit de revendre les présentoirs à tout moment.

### I. Nos prix

Sauf stipulation contraire les taxes ne sont pas incluses dans nos prix. Si après la remise d'une offre ferme, après l'acceptation de la commande ou pendant l'exécution de celle-ci, surviennent des hausses de prix que nous ne pouvons pas influencer, comme par exemple une augmentation de salaires et de cotisations à la sécurité sociale, du prix des matières premières, de frais de transport, d'assurances, de taxes, de droits ou des réévaluations, nous sommes autorisés à augmenter le prix convenu en conséquence.

### J. Suspension et réalisation du contrat

- 1) Force majeure et actions uniquement attribuables à nos sous-traitants et fournisseurs suspendent l'exécution de nos obligations. Dans ce cas nous pouvons également opter pour l'annulation du contrat. En tous cas les livraisons déjà effectuées vous seront imputées.
- 2) Si vous ne respectez pas une de vos obligations endéans les 15 jours après la mise en demeure, nous serons habilités à résilier le contrat. La résiliation du contrat entraîne pour vous l'obligation de payer des dommages-intérêts de 30 % du montant de la commande augmentés des frais déjà encourus.
- 3) En cas de résiliation du contrat toute créance active, de quelle nature qu'elle soit, deviendra exigible immédiatement.

### K. Langue

Le fait, du chef de l'acheteur, de ne pas avoir reçu nos conditions générales dans sa langue maternelle légale, ne lui décharge pas de leur application.

### L. Compétence

Tous litiges qui puissent naître entre nous devront être soumis aux tribunaux compétents de l'arrondissement de Malines.

En cas de litige, le droit belge est applicable.